

ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

A.F.E.R

Association régie par la loi de 1901

**Siège social : 36, rue de Châteaudun
75009 PARIS**

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

* * * *

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels :

- La note « Règles et méthodes comptable » et particulièrement le paragraphe « Permanence des méthodes », relative à l'application du règlement ANC n° 2022-06 portant modernisation des états financiers, laquelle constitue un changement de méthode comptable.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 09 avril 2026.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

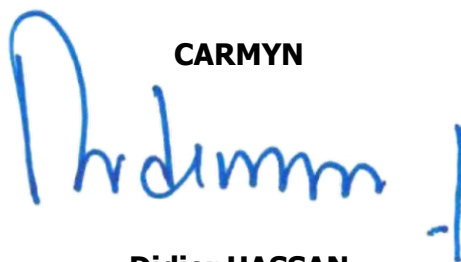
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 19 mai 2026

CARMYN



Didier HASSAN

Commissaire aux comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	16 591	16 590	1	1		
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	216 822	138 546	78 276	99 792	21 516	21.56
En cours, avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations	177 490	118 077	59 413	159 413	100 000	62.73	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	410 903	273 213	137 689	259 205	121 516	46.88	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	156 955		156 955		156 955	
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	238 043	69 859	168 184	87 298	80 886	92.65
	Charges constatées d'avance (2)	667 582		667 582	132 787	534 795	402.75
	Valeurs mobilières de placement	2 000 013		2 000 013	2 000 013		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	4 355 084		4 355 084	5 232 397	877 314	16.77	
Total III	7 417 677	69 859	7 347 818	7 452 496	104 678	1.40	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 828 580	343 072	7 485 508	7 711 701	226 194	2.93	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires		38 112		38 112		
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
Autres							
Report à nouveau		5 853 560		5 589 276	264 284	4.73	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		288 906		264 284	553 190	209.32	
Situation nette (sous total)		5 602 767		5 891 673	288 906	4.90	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		5 602 767		5 891 673	288 906	4.90	
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
Total II							
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		22 013		22 013		
	Total IV		22 013		22 013		
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		575 026		509 631	65 395	12.83
	Dettes des legs ou donations		238 420		246 935	8 515	3.45
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes		1 047 282		1 041 449	5 832	0.56	
Produits constatés d'avance							
Total V		1 860 728		1 798 016	62 712	3.49	
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		7 485 508		7 711 701	226 194	2.93	

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	8 235 501		7 929 271		306 230	3.86
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	10 141		10 000		141	1.41
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	10		447 996		447 987	100.00
Total I	8 245 652		8 387 267		141 615	1.69
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	7 231 854		6 982 282		249 571	3.57
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	20 793		15 872		4 921	31.00
Salaires et traitements	699 391		640 150		59 241	9.25
Cotisations sociales	327 591		329 109		1 517	0.46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 039		30 108		5 069	16.84
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	150 298		137 734		12 564	9.12
Total II	8 454 965		8 135 254		319 711	3.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	209 313		252 013		461 326	183.06

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		5 500		5 500		
Autres intérêts et produits assimilés		104 884		207 681	102 797	49.50
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		110 384		213 181	102 797	48.22
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		100 000		18 077	81 923	453.19
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		100 000		18 077	81 923	453.19
2. Résultat financier (III-IV)		10 384		195 104	184 720	94.68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		198 929		447 117	646 046	144.49
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		50 555		91 200	40 645	44.57
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		50 555		91 200	40 645	44.57
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		39 422		91 633	52 211	56.98
Total des produits (I+III+V)		8 356 036		8 600 449	244 413	2.84
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		8 644 942		8 336 165	308 777	3.70
5. EXCEDENT OU DEFICIT		288 906		264 284	553 190	209.32

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'Association Française d'Epargne et de Retraite - Afer, a pour objet de :

- Défendre les Adhérents de l'Afer ;
- Promouvoir et défendre l'épargne volontaire ;
- Informer, s'il y a lieu, ses Adhérents sur les possibilités existantes d'épargne institutionnelle ainsi que sur les régimes de retraite et de prévoyance ;
- Négocier et souscrire pour le compte de ses Adhérents des contrats d'assurance de groupe correspondant aux différentes catégories prévues par le Code des assurances et plus particulièrement des contrats d'épargne et de retraite ainsi que, s'il y a lieu, d'assistance et de prévoyance ;
- Proposer des produits et services bancaires, financiers et sociaux dans l'intérêt des adhérents, complémentaires à l'assurance.

L'Afer a poursuivi, au cours de l'exercice, les différents aspects de sa mission, plus particulièrement :

- d'information des Adhérents sur l'épargne retraite,
- de dialogue avec les Pouvoirs Publics sur les règles et modalités des produits d'épargne
- de concertation vigilante avec le partenaire assureur afin de mettre à disposition des Adhérents une gamme de produits complète et performante.

Ces différentes actions ont été poursuivies avec les moyens habituels de l'Afer (Lettres de l'Afer, soirées Afer, communication institutionnelle, partenariats,..) et selon des modalités adaptées au contexte.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 485 507.56 Euros et dégageant un déficit de 288 905.84- Euros.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°2022-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence,

conformement aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Permanence des méthodes

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Cette application constitue un changement de méthode. Notamment, le règlement modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, entré en vigueur au 1er janvier 2025, certaines règles de présentation comptable ont été modifiées parmi lesquelles :

- A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan Comptable Général, le résultat exceptionnel comprend :

* Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;

* Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;

* Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ; et

* Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations, à l'exception de celles qui ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, qui avant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- * Les produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles désormais présentés en produits d'exploitation;
- * Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées désormais présentées en charges d'exploitation ;
- * Les produits de cession des immobilisations financières désormais présentés en produits financiers ;
- * Les valeurs comptables des immobilisations financières cédées désormais présentées en charges financières;
- * Les reprises de provisions (pour risques et charges afférentes aux litiges et aux contrôles fiscaux et en matière sociale), désormais présentées en produits d'exploitation ;
- * Les dotations aux provisions (pour risques et charges afférentes aux litiges et aux contrôles fiscaux et en matière sociale), désormais présentées en charges d'exploitation ;
- * La suppression des comptes de transferts de charges : les montants sont désormais inscrits en diminution des comptes de charges liés, en refacturation dans les produits annexes du chiffre d'affaires.

- Conformément au nouveau modèle de bilan figurant dans le règlement ANC 2022-06, les comptes courants d'associés créditeurs portés sur la rubrique " Emprunts et dettes financières diverses " dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, sont désormais mentionnés dans la rubrique " Autres dettes " du bilan passif.

Les charges constatées d'avances figurent désormais dans la catégorie des créances à l'actif circulant pour un montant de 667 582 € et figuraient en 2024 à la dernière ligne de l'actif circulant pour un montant 132 787 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	16 591		
Installations générales agencements aménagements divers	20 421		
Matériel de transport	83 900		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	108 977		3 523
TOTAL	213 299		3 523
Autres participations	177 490		
TOTAL	177 490		
TOTAL GENERAL	407 380		3 523

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			16 591	16 591
TOTAL			16 591	16 591
Installations générales agencements aménagements divers			20 421	20 421
Matériel de transport			83 900	83 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			112 500	112 500
TOTAL			216 822	216 822
Autres participations			177 490	177 490
TOTAL			177 490	177 490
TOTAL GENERAL			410 903	410 903

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	16 590			16 590
Installations générales agencements aménagements divers	19 965	400		20 365
Matériel de transport	19 527	16 781		36 308
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	74 015	7 858		81 873
TOTAL	113 507	25 039		138 546
TOTAL GENERAL	130 097	25 039		155 136



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	400				
Matériel de transport	16 781				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 858				
TOTAL	25 039				
TOTAL GENERAL	25 039				

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et /ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	38 112				38 112
Report à nouveau	5 589 276	264 284		0	5 853 560
Excédent ou déficit de l'exercice	264 284	264 284-		288 906	288 906-
Situation nette	5 891 673			288 906	5 602 767
TOTAL I	5 891 673			288 906	5 602 767

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	22 013				22 013
TOTAL	22 013				22 013

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	18 077	100 000			118 077
Autres provisions pour dépréciation	80 000		10 141		69 859
TOTAL	98 077	100 000	10 141		187 936
TOTAL GENERAL	120 090	100 000	10 141		209 949
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			10 141		
financières		100 000			

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Provisions pour risques et charges :

L'Association a engagé, pour le compte d'une partie de ses adhérents, une action judiciaire en restitution qui a donné lieu à défraiement. Il apparaît toutefois que la complexité et la longueur des actions à mener devraient entraîner des coûts de gestion supérieurs au remboursement obtenu.

L'excédent de coûts a donc fait l'objet d'une provision de 160.000 €, qui sera reprise à partir de 2022, au fur et à mesure de la réalisation des coûts correspondants.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	156 955	156 955	
Personnel et comptes rattachés	15 027	15 027	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	631	631	
Impôts sur les bénéfices	84 330	84 330	
Groupe et associés	51 288	51 288	
Débiteurs divers	77 975	77 975	
Charges constatées d'avance	667 582	667 582	
TOTAL	1 053 789	1 053 789	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	575 158	575 158		
Personnel et comptes rattachés	40 092	40 092		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	122 931	122 931		
Autres impôts taxes et assimilés	75 397	75 397		
Groupe et associés	515 320	515 320		
Autres dettes	531 961	531 961		
TOTAL	1 860 860	1 860 860		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Brevets	Linéaire	7 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	281 640
Dettes fiscales et sociales	80 478
Total	362 118

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	667 582
Total	667 582

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	2
Total	5

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Le 12/05/2026
LE PRESIDENT

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	16 591	16 590	1	2 344	2 343-	99.96-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	213 299	113 507	99 792	122 866	23 075-	18.78-
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	177 490	18 077	159 413	4 990	154 423	NS	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés				172 500	172 500-	100.00-	
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	Total II	407 380	148 174	259 205	302 700	43 495-	14.37-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				10 000	10 000-	100.00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				76 741	76 741-	100.00-
	Autres créances	167 298	80 000	87 298	89 557	2 259-	2.52-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	2 000 013		2 000 013	2 000 013			
Disponibilités	5 232 397		5 232 397	5 042 012	190 385	3.78	
Charges constatées d'avance (3)	132 787		132 787	433 852	301 065-	69.39-	
	Total III	7 532 496	80 000	7 452 496	7 652 175	199 679-	2.61-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 939 875	228 174	7 711 701	7 954 875	243 174-	3.06-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Jean Michel MA

Document
audité

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 38 112) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	38 112	38 112		
	Réserves Réserve légale Réerves statutaires ou contractuelles Réerves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	5 589 276	5 563 000	26 276	0.47
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	264 284	26 276	238 008	905.80
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	5 891 673	5 627 389	264 284	4.70
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	22 013	22 013		
	Total III	22 013	22 013		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	497 953	512 126	14 172-	2.77-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	509 631 246 935	622 957 178 860	113 327- 68 076	18.19- 38.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	543 496	991 531	448 035-	45.19-
	Comptes de Régularisation				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 798 016	2 305 474	507 458-	22.01-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 711 701	7 954 875	243 174-	3.06-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 798 016

2 305 474

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	7 929 271		7 929 271			7 929 271	
Chiffre d'affaires NET	7 929 271		7 929 271			7 929 271	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			10 000	114 429	104 429-	91.26-	
Autres produits			447 996	450 107	2 111-	0.47-	
Total des Produits d'exploitation (I)			8 387 267	564 536	7 822 731	NS	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			6 982 282	7 496 047	513 765-	6.85-	
Impôts, taxes et versements assimilés			15 872	3 748	12 124	323.43	
Salaires et traitements			640 150	566 073	74 077	13.09	
Charges sociales			329 109	239 568	89 540	37.38	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 108	17 579	12 529	71.27	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			137 734	128 121	9 612	7.50	
Total des Charges d'exploitation (II)			8 135 254	8 451 137	315 883-	3.74-	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			252 013	7 886 601-	8 138 614	103.20	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				7 819 115	7 819 115-	100.00-	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	213	181	123	336	89 846	72.85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	213	181	123	336	89 846	72.85
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18	077			18 077	
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	18	077			18 077	
2. Résultat financier (V-VI)	195	104	123	336	71 769	58.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	447	117	55	849	391 268	700.58
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	91	200	14		91 186	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	91	200	14		91 186	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	91	200-	14-		91 186-	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	91	633	29	559	62 074	210.00
Total des produits (I+III+V+VII)	8 600	449	8 506	987	93 462	1.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 336	165	8 480	711	144 546-	1.70-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	264	284	26	276	238 008	905.80

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

5 461

5 541